... ment, à l'exception du revolver, sera réintégré aux douaniers et déposé dans les magasins.

Ajoutons enfin que, à la suite de ces déclarations, le congrès des douaniers, dans sa séance de clôture, a voté une adresse de félicitations et de remerciements au ministre des finances et au directeur général des douanes.

La Pochette Nationale

LA LOTERIE D'AMIENS

Mercredi a eu lieu le tirage de la Loterie d'Amiens.

Les gros lots

Le numéro 996.551 gagne cent mille francs.

Le numéro 1.174.735 gagne vingt mille francs.

Le numéro 735.184 gagne dix mille francs.

Les numéros 812.478 et 927.014 gagnent chacun cinq mille francs.

Les lots de 1.000 francs

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1000 francs :

1571508	[illegible]	651376	981495	1366131
535802	958830	579047	768246	998545

Les lots de 500 francs

Les vingt numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	1058765	1026756	861909	1581151
1366919	1123372	727777	1286647	1026132
1068783	1268745	1369584	1439978	1508781

Les lots de 100 francs

Les numéros suivants gagnent chacun 100 francs :

873560	1089961	579334	1022354	854869
663275	569116	980428	734403	776021
1465583	532286	914739	1479326	825939
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les lots de 50 francs

Les numéros suivants gagnent chacun 50 francs :

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1059314	745384	774354	797678	933980
1073818	509869	1259026	1516678	1072513
[illegible]	[illegible]	775915	543494	538103
1203309	1224401	798208	1018530	731776
947215	[illegible]	[illegible]	[illegible]	552870
[illegible]	[illegible]	912147	1267569	866240
1342485	1414317	1019654	826114	860893
763756	1512620			

Numéros supplémentaires

1390335	1447713	1265783	822791	1289677
921932	651617	730521	1354370	733142
521629	1032774	1405593	548758	1350452
568767	1320649	556316	1315933	1082547
563556	1375723	1148919	908139	1590522
1483374	[illegible]	732330	613616	1215189
1540000				

LOTERIE DE CARCASSONNE

Les Gros Lots

Le N° 722.518 gagne 150.000 francs

Le numéro 547622 gagne 25,000 francs.
Le numéro 183827 gagne 10,000 francs.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 583873 — 428371.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 2,500 francs :
2675439 175108 244608 666195

Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

726528	466477	693633	871835	17361
209405	68875	460294	460820	211963
494711	254599	319044	207887	628211
320863	629553	745244	101123	100700

Les lots de 500 francs

Les quarante numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

2636321	889706	498636	606255	648981
252439	480500	394481	705096	299447
291087	265635	490024	260135	1266385
587606	316353	2641090	292382	739262
269509	103726	2604662	256858	424236
379288	405628	734896	2616805	207545
512536	485546	638008	258264	2688266
191772	213484	829479	91900	94473

Les lots de 100 francs

Les numéros suivants gagnent chacun 100 francs :

756239	550210	256164	1305005	499304
507721	316774	463755	261528	523889
161692	29537	2688136	427793	267803
550597	732898	215177	468719	17838
202168	2624077	477654	2613997	1391629
171111	462574	135474	348473	142955
1362632	631578	282716	171959	2677249
66366	476055	2665502	275759	717
1340879	604673	711088	1396210	587940
280401	141613	753643	604432	2609578
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
215351	747892	580745	1304655	663277
330587	2674925	24590	242182	145609
2613713	1341415	697332	1316051	238072
286233	640395	674997	125576	456452
429754	2642644	277480	436482	717826
1342077	2644169	468758		
268361	465372	397366	811892	2636708
586638	1362732	271287	571935	205421
1327732	461766	268988	171967	271681

1351230	534853	73005	707477	27199
2619567	2659763	41885	1377233	717508
597959	698641	28058	470098	41619

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— M. Clemenceau a conféré avec MM. Caillaux et Viviani au sujet des retraites ouvrières. Il a été arrêté les termes d'une lettre que le gouvernement se propose d'adresser à M. Cuvinot président de la commission sénatoriale des retraites ouvrières, en réponse à une récente communication de ce dernier.

— La chambre syndicale de l'automobile ayant appris un accident dont la victime avait été écrasée par un automobiliste qui avait pris la fuite, a voté une somme de cinq cents francs destinée à récompenser la personne qui ferait retrouver le coupable.

— La commission du suffrage universel a chargé son bureau de faire une démarche auprès du président du Conseil pour lui demander ses intentions au sujet de la réforme électorale du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle. Cette démarche aura lieu samedi matin.

FRANCE

— Un violent incendie a détruit complètement trois immeubles à Sallanches (Haute-Savoie). On a déploré la mort d'un pompier.

— A Poitiers, un tramway électrique ayant déraillé est allé s'écraser contre un mur; le wattman a été tué; les contrôleurs et trois voyageurs ont été grièvement blessés. Un homme qui s'était couché à plat ventre dans la voiture est ressorti sans aucun mal.

ETRANGER

— La comtesse de Festetycs, qui épousa récemment un violoniste tzigane, a été engagée par un grand café berlinois pour assister aux concerts que donnera son mari, moyennant un cachet de 200 fr. par jour.

— On annonce que l'ex-comtesse de Montignoso songerait à rompre son union avec le pianiste Toselli et que le ménage est à la veille de divorcer. On ajoute que l'ancienne princesse royale de Saxe préférerait maintenant un pianiste italien à un écrivain français.

— Les journaux anglais annoncent qu'une grande revue navale aura lieu devant Portsmouth à l'occasion de la visite de M. Fallières en Angleterre.

— En conséquence de la résolution votée dernièrement, la buvette de la Chambre des députés du Canada a été fermée. Dorénavant, il ne sera plus vendu de liqueurs dans le palais du gouvernement canadien.

— Les autorités judiciaires espagnoles ont fait vendre aux enchères les malles et les vêtements de l'anarchiste Morral qui se suicida après l'attentat du 31 mai 1906. La malle a été vendue 45 piécettes et les ciseaux avec lesquels Morral coupa ses moustaches ont été payés 3 piécettes par le club des reporters pour leur musée du crime. Pour les vêtements il ne s'est pas présenté d'amateur.

POLITIQUE RÉGIONALE

A SECLIN

Encore M. Delaune

Un vieux routier d'Annœullin nous apprend que le journal « Eveil populaire » qui attaque tous les républicains, serait à la solde de M. Marcel Delaune. Nous avouons n'en être point surpris ; il faut s'attendre aux manœuvres les moins honorables de l'homme politique qui, aux dernières élections législatives, osa faire placarder peu avant l'ouverture du scrutin de ballottage, l'affiche Creton.

Le vieux républicain d'Annœullin fait bien de relever les votes de notre député et de faire ressortir ainsi l'incohérence du représentant de la 5e circonscription de Lille. Elle s'étalait d'ailleurs aussi bien au Conseil général qu'à la Chambre des députés. Nous en avons eu la preuve au cours de la session d'avril 1907.

On se souvient qu'une grosse affaire agita alors l'assemblée départementale révei lant dans la droite du Conseil les passions d'un sectarisme qui jamais ne désarme. M. le Préfet proposait, pour la création d'œuvres charitables, l'achat du couvent d'Esquermes et au préalable demandait qu'une délégation fût désignée pour visiter l'immeuble afin de rendre compte à l'assemblée de l'excellente opération qui s'offrait au département.

Cette dernière proposition, si elle dénotait chez M. le Préfet le souci scrupuleux de fournir au Conseil général tous les éléments de la question, n'avait au point de vue du principe de l'achat qu'une importance relative. Elle fut néanmoins combattue avec une rare violence par M. Plichon qui demanda le scrutin public sur la nomination de la Commission. La majorité de l'assemblée donna tort au porte-paroles des cléricaux, mais à côté de ces derniers on put remarquer M. Marcel Delaune qui votait contre.

Quelques jours plus tard, sur le rapport des membres du Conseil général qui, dans leur visite au couvent d'Esquermes avaient constaté les bienfaisants services qu'on pour-

... dans l'œuvre de solidarité sociale poursuivie par le département ...

Les électeurs républicains du canton étaient, il faut le reconnaître, bien insuffisamment représentés, et c'est par crainte de trouver en M. Colrat un digne continuateur de papa beau-père qu'ils lui ont taillé une si ample veste aux dernières élections du Conseil général.

Electeurs Seclinois, invités aux élections municipales prochaines la majorité républicaine de votre canton et faites endosser au citoyen Colrat une seconde veste.

LA RÉGION

A DOUAI

L'évasion de la caserne Durutte

L'artilleur Kraus est arrêté à Paris et ramené à Douai. — Il sera traduit devant un Conseil de Guerre

Nous avons relaté en son temps l'évasion survenue dans la nuit du vendredi 6 au samedi 7 courant, d'un soldat du 15e régiment d'artillerie, le nommé Kraus, un mauvais sujet d'origine parisienne, puni de 60 jours de prison pour des frasques antérieures. Kraus avait profité de la nuit pour, avec l'aide d'un camarade enfermé avec lui dans le local pénitentiaire, desceller un barreau d'une lucarne et s'enfuir par l'étroite ouverture ainsi pratiquée.

Kraus étant coutumier de fugues de ce genre, on s'était dit tout d'abord qu'il se serait constitué prisonnier au moment d'être porté déserteur, ainsi qu'il l'avait fait plusieurs fois déjà. Il n'en fut rien cette fois, et le mauvais soldat fut bel et bien porté déserteur. Avant-hier, on le pinçait enfin à Paris où il s'était réfugié et hier matin il rentrait à Douai et était remis entre les mains de l'autorité militaire qui a immédiatement ouvert contre lui une instruction en conseil de guerre.

A COURCHELETTES

Un bateau sombre dans la Scarpe

LA CIRCULATION INTERROMPUE

Mercredi à cinq heures du soir, la péniche *César*, appartenant à la Société française de navigation fluviale et maritime, qui transportait 280 tonnes de charbon à la Villette, sous la direction du pilote Descamps, entrait dans le bief de l'écluse de Courchelettes, venant du Rivage Gayant, des mines d'Aniche, lorsque soudain une voie d'eau se déclara.

En quelques minutes le bateau coula à pic, reposant sur le fond de l'écluse et en obstruant entièrement le passage, de sorte que la circulation fluviale se trouve, par suite de cet accident, complètement interrompue dans la Scarpe moyenne, entre le bief de l'écluse de Courchelettes jusqu'à l'écluse du Fort de Scarpe, qui donne accès au canal de la Deûle.

Dans la soirée, la maison propriétaire du bateau a, d'accord avec l'administration du service des voies navigables, pris les mesures nécessaires pour procéder au prompt renflouement de la bélandre.

A LIÉVIN

La mort suspecte d'un enfant

Nous avons annoncé la mort du jeune Chazal, âgé de 13 mois, survenue dans les conditions que nous avons relatées. On se rappelle que la mère du mioche, rentrant chez elle, le trouva mort à côté de son berceau culbuté. La rumeur publique ayant accusé les parents de l'enfant de l'avoir tué, la justice, pour faire la lumière sur ce point et savoir ce que les accusations avaient de fondé, commit le docteur Hanseval, médecin-légiste, pour pratiquer l'autopsie du jeune Paul.

Le praticien, aidé de M. le docteur Makereel, a fait cette opération, elle fut longue et minutieuse.

Nous croyons savoir qu'il fut relevé des traces bien évidentes permettant d'établir que l'enfant était mort par suffocation, l'état des poumons ne laisse aucun doute à ce sujet. Il y a eu étouffement et non strangulation. De nombreuses traces de coups relevées sur le petit cadavre semblent indiquer que le mioche était l'objet de mauvais traitements.

M. le docteur Hanseval a prélevé les poumons et le cœur de la petite victime.

Comment le petit Paul a-t-il trouvé la mort ? C'est à la justice à éclaircir ce point. Nos lecteurs comprendront la réserve que nous observons à ce sujet.

A LENS

Un père accusé d'avoir violé sa fille

Nous avons, dans un précédent numéro, annoncé l'arrestation du sieur André Desubois, mineur, rue Saint-Louis, sous l'inculpation de viol sur sa belle-fille âgée de 14 ans. Bénéficiant d'une ordonnance de non-lieu, l'inculpé vient d'être mis en liberté.

NOS REPRÉSENTANTS

[illegible] comment se sont répartis les votes de nos députés :

1° Sur la prise en considération de l'amendement de M. l'abbé Lemire à l'article 15 du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu, tendant à ajouter après les mots : « Les propriétaires fonciers qui exploitent pour leur compte », ceux-ci « et qui habitent les immeubles leur appartenant ».

Ont voté *pour* : NORD : MM. Delaune, Henry Cochin, Delory, Durre, Fiévet, Ghesquière, Guillain, Guislain, Lemire, Melin, Selle, Vandame.

PAS-DE-CALAIS : MM. Bar, Basly, Delelis, Dussaussoy, Farjon, Lamendin, Morel, Ribot, Taillandier, Vallée.

Ont voté *contre* : MM. Dehove, Delecroix, Le Roy, Pasqual.

N'ont pas pris part au vote : NORD : MM. Defontaine, Dron, Groussau, Plichon (retenu à la commission des douanes).

Absents par congé : NORD : MM. Dansette, Guesde, Goniaux.

PAS-DE-CALAIS : MM. Rose et Jonnart.

2° Sur l'amendement de M. Renard repris par M. d'Iriart d'Etchepare, à l'article 15 du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu, tendant à remplacer dans l'alinéa premier, les mots : « Dans le cas où le revenu total ne dépassera pas 1250 fr. », par ceux-ci : « Dans le cas où la totalité de leur revenu net imposable provenant de leur exploitation agricole, ne dépasse pas 1500 fr. »

Ont voté *pour* : NORD : MM. Henry Cochin, Delaune, Dron, Groussau, Guillain, Guislain, Vandame.

PAS-DE-CALAIS : MM. Dussaussoy, Taillandier.

Ont voté *contre* : NORD : MM. Defontaine, Dehove, Delecroix, Delory, Durre, Fiévet, Ghesquière, Lemire, Le Roy, Melin, Pasqual, Selle.

PAS-DE-CALAIS : MM. Basly, Lamendin.

N'ont pas pris part au vote : NORD : M. Plichon.

PAS-DE-CALAIS : MM. Bar, Delelis, Farjon, Morel, Ribot, Vallée.

Absents par congé : NORD : MM. Dansette, Guesde, Goniaux.

PAS-DE-CALAIS : MM. Rose et Jonnart.

Les concours de chauffeurs en 1908. — Le concours de 1908 se fera à l'usine de la Société des Automobiles Peugeot, à Fives-Lille. Les chauffeurs travaillant chez les industriels qui sont membres de l'une des deux sociétés, auront seuls le droit de concourir, à la condition d'être autorisés par leur patron. Sont hors de concours : 1° les chauffeurs de l'établissement dans lequel a lieu le concours ; 2° les chauffeurs ayant obtenu un prix dans les précédents concours ; 3° les chauffeurs ayant déjà pris part à deux concours.

Récompense au courage. — M. Dubois, matelot, inscrit à Gravelines, f° et n° 401, a obtenu une gratification de 15 francs, pour s'être porté au secours d'un homme en danger de se noyer dans l'avant-port de Gravelines, le 27 décembre 1907.

Contributions directes. — M. Compas, inspecteur des contributions directes dans le Pas-de-Calais, est élevé sur place à la 1re classe de son grade.

LES GRÈVES

A FOURMIES

Les tisseurs

Hier, une délégation des ouvriers tisseurs de l'établissement Lauer frères, ayant vainement demandé le renvoi d'un ouvrier et la réintégration d'un ouvrier congédié, soixante tisseurs ont déclaré se mettre en grève ; il y a de ce fait une centaine de chômeurs. Le directeur de l'établissement de Fourmies a prévenu MM. Lauer qui habitent Paris. Les grévistes sont très calmes et l'on peut espérer une reprise rapide du travail.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Ronchin. — Nous apprenons la mort de M. Delrieux, receveur buraliste à Ronchin. Tous ses collègues de l'Association professionnelle sont priés de considérer le présent avis comme une invitation pour assister aux obsèques qui auront lieu vendredi, à 9 heures très précises, à Ronchin.

A Leers. — Nous apprenons la mort de M. Jean-Baptiste Derache, décédé à Leers, dans sa 78e année, cultivateur à la ferme du Colombier, ferme occupée par la famille depuis 1718. Chevalier du Mérite Agricole, fervent républicain, et très estimé de ses concitoyens, M. Derache sera vivement regretté. Nous présentons à sa famille nos vives condoléances.

A Wignehies. — Mardi à 4 heures, ont eu lieu les obsèques civiles de Mme Léonie Duprel, femme de M. Carlegnie, ancien maire de Wignehies, en présence d'une foule nombreuse. Un drapeau rouge figurait en tête du cortège, drapeau de la libre-pensée (La Raison), de Fourmies, porté par Mme Delahaye. Venait ensuite une couronne offerte par des amis et portée par M. Oger, ancien conseiller municipal. Le cercueil était porté par des amis, les coins du drap rouge de la libre-pensée étaient aussi tenus par des amis de la défunte.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés, le premier par M. [illegible], le second par M. Paris.

Dernière Heure

Les Chambres de Commerce s'élèvent contre l'interdiction de l'importation des fourrages EN ANGLETERRE

Paris, 18 mars.

Une importante réunion a eu lieu à la Chambre de Commerce ; elle était composée de députés et de sénateurs du Nord ainsi que des présidents des différentes Chambres de Commerce de province. Elle avait pour but de protester contre la mesure prise par le Gouvernement britannique interdisant l'introduction des pailles et des fourrages français en Angleterre. Ils ont examiné les dispositions à prendre en vue de faire rapporter cette décision qui lèse un grand nombre de producteurs.

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

L'assemblée, vivement émue de l'interdiction de l'importation des pailles et fourrages récemment appliquée en Angleterre, considérant que les intérêts du commerce, de l'industrie et de la navigation sont également atteints par cette mesure, considérant qu'en fait l'état sanitaire du bétail français ne la justifie pas, considérant qu'elle est susceptible de priver de travail un grand nombre d'ouvriers occupés dans les industries qui en dépendent, proteste énergiquement contre cette prohibition abusive et contre les motifs injustes qui ont été invoqués, et décide de joindre une délégation spéciale à celle que les ministres intéressés doivent recevoir vendredi, à 10 heures.

Cette délégation est composée de MM. Hayez, Hugot, Monnier, Noël, Ringot, Trystram, sénateurs; Bignon, Henry Cochin, Dussaussoy, Plichon, députés; Dubrujeaud, président de la Chambre de commerce de Paris; Isnard, vice-président de la Chambre de commerce de Calais; Lauvin, président de la Chambre de commerce de Douai; Cheyns, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord.

LES BIENS DES CONGRÉGATIONS

Paris, 18 mars.

La Commission sénatoriale d'enquête sur la liquidation des Congrégations s'est réunie sous la présidence de M. Combes.

M. Combes a donné connaissance à la Commission du nouveau travail qu'il a effectué qui concerne l'évaluation des biens des Congrégations dont la valeur est fixée à 1 milliard d'après le rapport établi en 1900 sous le ministère Waldeck-Rousseau : M. Briand avait dit à la Commission que cette évaluation devait être réduite à environ 613 millions. M. Combes, d'après les chiffres qu'il a exposés à la Commission, a montré que ce chiffre était encore exagéré des trois quarts et ne devait pas dépasser 150 millions et encore grevés d'hypothèques. M. Combes s'est basé pour ses chiffres sur les prix atteints dans les ventes d'immeubles qui représentent en moyenne le tiers des estimations et les revendications qui doivent être admises.

Un voilier français capturé par les Marocains

Tanger, 18 mars.

Le voilier « Baleine » appartenant aux pêcheurs du golfe de Gascogne, a fait naufrage sur les côtes marocaines à la hauteur du cap Juby. Plusieurs hommes de l'équipage ont été capturés par les Marocains. L'amiral Philibert, prévenu, a détaché un navire de guerre pour se porter au secours du « Baleine » et de son équipage.

Le cas de M. Archimbaud

Paris, 18 mars.

Nous avons annoncé que le Conseil d'administration du 140e régiment d'infanterie avait transmis au ministre de la Guerre, avec avis favorable, la demande de M. Archimbaud, député invalidé de Die, tendant à être renvoyé dans ses foyers comme frère de militaire présent sous les drapeaux.

Le ministre vient de rejeter cette demande pour les motifs suivants :

1° Archimbaud appartient à la classe 1900 et son frère n'a été appelé sous les drapeaux que le 9 octobre 1905, alors que la classe 1900 était déjà dans la réserve.

2° Le réclamant n'a invoqué le cas de dispense, article 21, que le 24 janvier 1908, et s'il n'a

ARTHRITIQUES Buvez à vos repas CONTREXÉVILLE-PAVILLON

4

LE CRIME DE LA Rue Basse

PAR

JEAN LORFEVRE

— Quoi, reprit le commissaire, que ditesvous ? perdue ! Quoi, votre fille, la petite amoureuse... je veux dire la personne à laquelle s'intéressait Leclerc..., expliquezvous..., mais voyons, remettez vos sens. Asseyez-vous, Monsieur Germose. Vous me racontiez donc que votre fille était perdue ? Comment, perdue ?

— Oui, disparue.

— Ah ! disparue ! bien. C'est autre chose. Je n'entendais pas d'abord. Disparue, depuis quand ? A la suite de quoi ? racontez-moi tout.

Le père Germose fit alors au commissaire le récit de la scène qu'il avait eue la veille avec sa fille, son départ de la maison, l'heure terrible qu'il avait passée sans retrouver Juliette.

Le père Germose ne put exposer toute cette navrante histoire sans verser des larmes brûlantes qui sillonnaient lentement sa joue, hâlée par l'air des chantiers.

Quant au commissaire, il commençait à être perplexe.

Il se demandait pourquoi il avait négligé d'abord l'incident de la jeune fille tombant évanouie sur le corps de la victime ; la nouvelle piste qui s'offrait maintenant ne pouvait-elle pas être la bonne ? Cette disparition de la fille du sieur Germose ouvrait de nouveaux horizons au commissaire qui, en toute cette affaire, eût été bien heureux de pouvoir fournir des renseignements utiles à l'instruction ; bien que l'affaire ne fût plus dans ses mains, il s'y intéressait d'une façon toute particulière.

Après un moment de silence, il dit au vieil ouvrier :

— Nous allons faire toute diligence pour retrouver votre fille...

— Oh ! je vous en prie, Monsieur le commissaire, si nous ne la retrouvons pas, c'est le malheur pour nous, le reste de nos jours. Cette pauvre enfant, elle a été toute changée par l'assassinat de Leclerc... Elle l'aimait et nous ne le savions pas... Nous lui en destinions un autre... J'ai bien eu tort de la pousser comme je l'ai fait hier soir, et je suis bien sûr de son innocence... Ah ! je n'aurais pas dû la contrarier... C'est moi qui suis cause de sa disparition... Je vous en prie, faites l'impossible pour la retrouver ou j'en aurai trop de remords. Puis, pensez-y bien, Monsieur le commissaire, la mère Germose en mourrait.

Le commissaire s'était fait donner par le père de Juliette, au cours de son entretien, des détails sur l'habillement de sa fille au moment où elle avait quitté la maison.

Aussitôt après le départ du vieil ouvrier, il s'occupa de cette affaire.

Il croyait d'abord que la pauvre enfant était allée se jeter dans la Vicane, cherchant dans le suicide la fin de ses maux.

Mais les rapports des agents lui indiquèrent d'une façon fort explicite le départ de Juliette pour Paris. Elle avait pris un billet à la gare où son passage était signalé quelque temps après l'heure à laquelle elle avait quitté ses parents.

Le commissaire remarqua qu'elle était partie pour le même endroit que les mystérieux Raymondi et Legrand.

— Mais bah ! Paris ! ce n'est pas un indice ; c'est toujours à Paris que l'on va... C'est encore là-bas, ajouta-t-il en soupirant, que va se dénouer, je le vois bien, le drame de notre Rue Basse.

IV

Au sortir de chez ses parents, Juliette Germose ne s'était point, comme l'on sait, rendue chez Mme Coignet.

Elle n'avait point l'intention d'en finir avec la vie comme avait pu le croire son père, et quand, au lieu de se diriger vers la Rue Basse, elle avait suivi un instant la Vicane, d'où s'élevaient de froides buées, elle avait tressailli comme si toute sa vigueur et sa jeunesse s'étaient retrouvées dans une protestation contre une mort aussi terrible que celle qu'elle y pouvait trouver.

Non, elle voulait partir, quitter cette ville où son cher Emile Leclerc avait si malheureusement péri, elle se résolvait à abandonner le toit familial sous lequel venaient de pénétrer des calomnies qu'elle avait retrouvées sur les lèvres mêmes de son père.

Elle ne se sentait pas le courage de subir les instances des siens quand le jeune homme que lui destinait sa famille viendrait demander sa main.

Elle voulait toujours rester fidèle au souvenir de Leclerc.

C'est pourquoi elle quittait Landeville.

Cette résolution, du reste, ne lui était pas venue brusquement le soir même de la scène avec son père. Depuis quelque temps déjà, Juliette était travaillée du désir de fuir la ville où elle était si malheureuse. Les reproches du père Germose n'avaient fait que précipiter sa résolution.

En allant dans sa chambrette chercher sa corbeille à ouvrage qui devait détourner les soupçons de ses parents, elle avait pu prendre rapidement ses petites économies de jeune fille, somme légère en réalité, suffisante, pensait-elle, pour ce qu'elle entreprenait.

Maintenant son dessein était bien arrêté, elle partirait pour Paris.

La malheureuse ne savait de Paris que ce qu'elle en avait lu dans les feuilletons et les faits-divers des journaux ; mais ce n'était pas le souci de l'avenir qui l'attristait le plus. Dans le train qui l'emportait, elle ne put retenir ses larmes en pensant à la douleur de son père et de sa mère devant sa disparition.

Quand elle se trouva avec ses ressources bien diminuées, toute seulette, à l'arrivée de la gare de Lyon, sans rien connaître en somme des habitudes d'une grande capitale, elle eut un amer repentir de sa faute.

Mais il était trop tard, elle ne pouvait pas revenir sur ce qu'elle avait résolu.

— Quelle honte, pensait-elle, retourner à Landeville !

Elle y serait maintenant poursuivie plus que jamais par les soupçons publics. Que ne dirait-on pas d'elle, et cette fois-ci avec beaucoup plus d'apparence de raison.

Plutôt la misère noire, plutôt la mort que ce retour !

Elle projeta d'abord de descendre dans un des petits hôtels qui foisonnent dans le quartier.

La pensée qu'on pouvait être à sa recherche et qu'on la trouverait plus facilement ici que dans une autre partie de Paris éloignée de la gare de Lyon lui fit abandonner cette idée.

Elle s'en alla au hasard, prenant par le boulevard Diderot ; elle se trouva bientôt sur les bords de la Seine.

La vue du large fleuve la calma un peu ; elle vit dans le roulement de ces ondes vertes une invitation à la mort abandonnée, si plus encore que la veille quand elle longeait la paisible rivière de son pays.

C'était là du moins une dernière ressource si elle n'en pouvait trouver d'autres.

Elle suivit longuement les quais, s'absorbant dans une foule de pensées, sans liens, voyant sans voir. Les hirondelles et les toueurs qui filaient sur la Seine, les omnibus qui ébranlaient les ponts, tout ce mouvement de l'immense ville n'était rien auprès du chassé-croisé des réflexions amères et du tohu-bohu des impressions cruelles dans son cerveau.

La pauvre petite provinciale, toute dépaysée, se roidissait de temps à autre contre l'énervement... Alors elle se reprenait à marcher d'un pas plus rapide, et comme elle avait encore — détail touchant — sa corbeille à ouvrage qu'elle n'avait pas quittée depuis le commencement de son voyage, les passants eussent pu la prendre pour une petite ouvrière de la banlieue. Mais les passants, la plupart affairés, ne la remarquaient pas.

C'est le bien et c'est le mal de Paris.

Personne ne fait attention à son voisin. Toute la vie et l'activité qu'il y faut déployer vous poussent, vous harcèlent et vous absorbent.

Parfois elle s'arrêtait, déposant sur le parapet sa corbeille où elle avait mis un peu de linge au départ ; et elle se reprenait à regarder le fleuve si attirant pour les êtres désespérés.

Un incident de sa promenade sans but lui rendit des jambes et la force au courage.

Elle avait pris par le pont Saint-Louis ; elle se trouva devant un petit monument au toit plat où entraient et d'où sortaient des personnes dont le visage paraissait tout impressionné... Elle se demanda si ce n'était pas un refuge et des secours... A tout hasard elle y entra.

C'était la Morgue. Elle eut une affreuse émotion. A peine vit-elle ces cadavres roidis et boursouflés, étendus derrière une muraille de verre sur les tables de pierre toutes suintantes d'eau. Elle en avait entendu parler, certains récits des journaux lui avaient offert des tableaux, mais bien au-dessous de la réalité... C'est donc ainsi qu'elle serait exposée, aux yeux de tous, hideuse et décomposée, si elle voulait aller aux mauvais conseils de son désespoir et aux tentations sinistres qui, à la vue de la Seine, avaient assiégé son imagination malade.

Elle eut un frissonnement, elle se hâta de fuir ce lieu d'horreur.

Comme le soir tombait, elle se trouva dans le quartier du Luxembourg.

Elle remonta, toujours au hasard, vers le Panthéon, où elle chercha des petites rues comme en province, espérant y trouver des hôtels à bon marché ; car le boulevard Saint-Michel l'avait effrayée par son aspect qu'elle jugeait grandiose.

Elle vit enfin des femmes d'ouvrières dans une maison meublée de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève ; elle s'y adressa résolument. Elle n'eut pas besoin de raconter une histoire comme elle pensait ; elle avait déjà préparé, car son expérience, elle eût bien compris qu'on la prenait pour ce qu'elle n'était pas.

D'ailleurs, outre cette inexpérience, elle était bien trop accablée par la fatigue et les émotions successives pour songer à rien de ces, et elle, s'en alla s'écrouler sur un lit pour y pleurer à l'aise.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
INCONTESTABLEMENT LE MEILLEUR PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
99, Rue Nationale, Lille.